

# Vacances & Familles

*l'accueil en plus*



- 1962 : premier départ en Dordogne
- 1967 : création des premières associations départementales (Côte d'Or et Dordogne)
- 1973 : création de la fédération nationale

Depuis plus de 40 ans, Vacances & Familles rend effectif chaque année l'accès aux vacances pour 900 familles fragilisées par leurs conditions de vie.

# Les vacances sont un droit pour tous

## Le droit aux vacances

- L'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre l'exclusion précise que :
- *« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. »*



# Aujourd'hui, Vacances & Familles, c'est

- **25 associations**  
départementales
- **2 000 bénévoles** aidés  
par **42 salariés**
- **850 à 900 familles**  
**parties** (3 500 personnes)
- **55 000 journées**  
vacances environ
- Plus de **300 lieux**  
**d'accueil** répartis dans 18  
départements



# Notre action est rendue possible

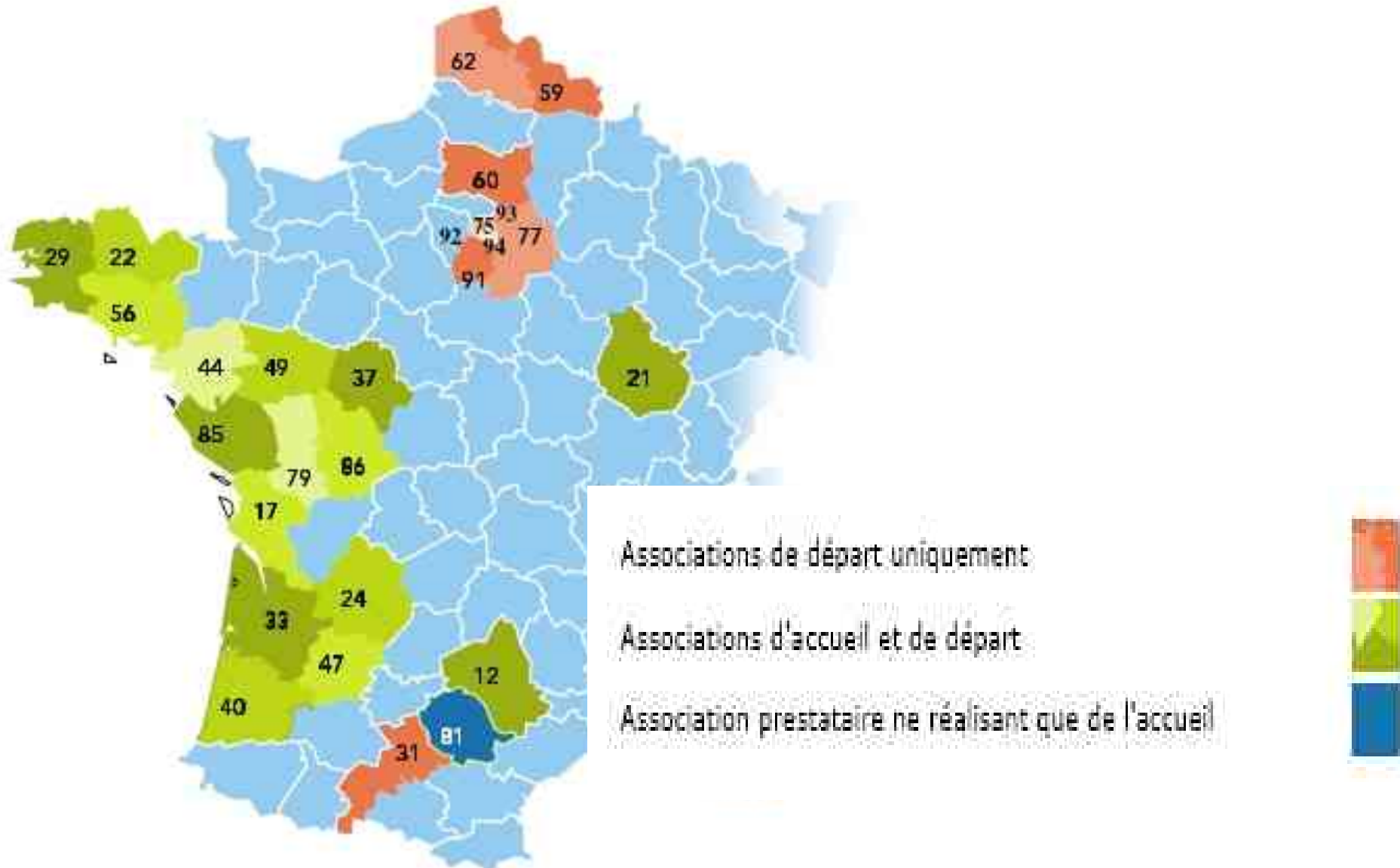
## Nos partenaires fédéraux

**Grâce au soutien  
financier de nos  
Différents  
partenaires  
publics et privés**



CDVA

# Carte d'implantation des associations



# Nos spécificités

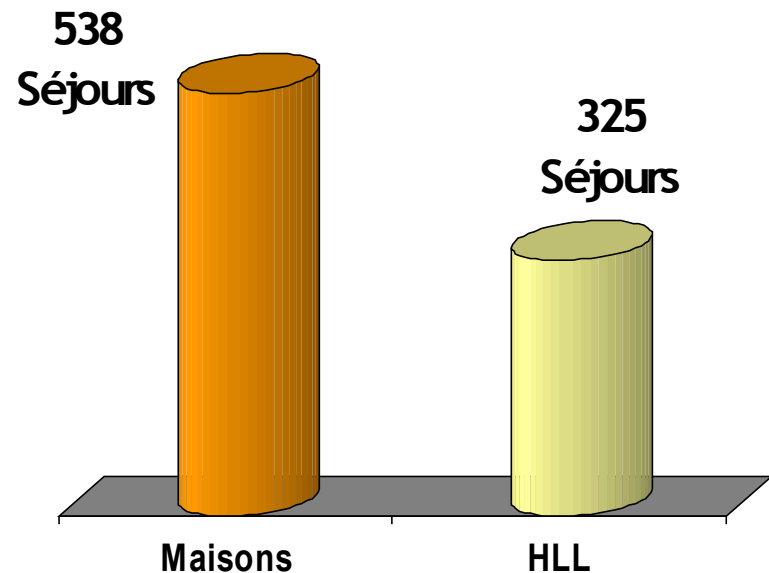
- **Un accompagnement tout au long du processus de vacances (avant, pendant et après)**
- **Des équipes de bénévoles/accueillants.**
- **Une offre de séjours essentiellement à la campagne**
- **Des activités collectives**



# Une offre de séjours de vacances essentiellement à la campagne

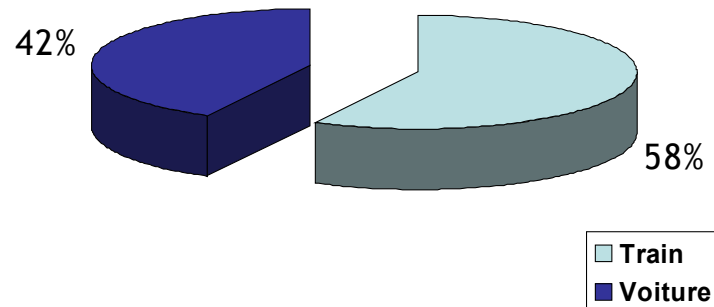
- des structures individuelles (maison, caravane, mobil home, chalet...) qui favorisent l'autonomie,
- un temps de séjour de 1, 2 ou 3 semaines

Répartition des séjours par type de structures



(HLL : caravanes, mobil home, bungalow)

- **pour des familles venant en train ou voiture**



- **des capacités d'accueil permettant de loger des familles de 2 à 9 personnes**



# Les conditions d'inscription

- Être bénéficiaire d'une aide au départ en vacances.
- La priorité est donnée aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 450E



# Des outils pour l'information des familles

## Des affiches



**Des vacances à la campagne  
C'est possible !!!**

Vous bénéficiez des aides de la CAF ou de la MSA de Gironde.  
Vous ne savez pas comment faire pour partir en vacances l'été.  
Vacances & Familiales, c'est la possibilité de partir à petit prix,  
à la découverte d'autres régions de France,  
pour les parents et les enfants au grand air ensemble !  
Même si vous n'avez pas de véhicule.



**Contactez-nous au 05 56 71 23 85**

Le séjour se fait en  
maison individuelle  
ou structure légère  
équipée.

Des gens du village  
vous accueillent et vous  
rendent service au  
besoin.

Des animations sont  
organisées durant le  
séjour.

**A bientôt !**

6, avenue du Maréchal Joffre - 33100 La Réole  
Tél. 05 56 71 23 85 - Fax 05 56 61 06 72  
vacancesfamiliales33@caf.gironde.fr - www.vacancesetfamiliales.33.fr

## Un dépliant



**Partir,  
c'est possible !**



# Un accompagnement des familles avant le séjour

## Des équipes de bénévoles et de salariés

- Aident les familles à construire leur projet vacances et à le mener à terme.
- Informent et dialoguent avec elles.



- Ont au minimum 3 contacts avec la famille avant son départ

# Préparation au départ

## Au cours de réunions de préparation, différents thèmes sont abordés :

- La préparation au voyage et son organisation (coût, trajet...)
- Le temps de séjour
- Le cadre du lieu de vacances
- La vie à la campagne
- Les bénévoles, leur rôle et la limite de leurs responsabilités
- L'organisation des loisirs et la gestion du temps libre
- La participation aux activités collectives
- Les démarches administratives

# L'inscription

- **Une fois son projet vacances défini, débute l'inscription :**
  - Aide au remplissage pour son dossier
  - Explications de nos conditions générales et engagement de la famille à les respecter.
- **A l'inscription, la famille doit régler :**
  - Son adhésion à Vacances & Familles
  - Au minimum le versement d'une partie de sa participation financière et le solde avant son départ

# L'accueil

**Le bénévole accueillant  
milite à l'association  
Vacances & Familles pour  
le droit aux vacances pour  
tous**



- Il est un soutien, pour plus d'autonomie.
- Il renseigne et rend service selon ses disponibilités.
- Il rend la famille actrice de ses vacances.

# Les activités collectives

## L'association d'accueil

rassemble au moins 1 fois par semaine les familles et les accueillants pour des activités conviviales

82 % des familles y participent



## Pour les familles, c'est

- Découvrir les richesses du patrimoine rural
- Pratiquer des activités sportives et ludiques inhabituelles.
- Faire des rencontres, échanger des savoirs.



# L'accompagnement après le séjour

- Après les vacances, les familles sont invitées à faire part de leur expérience au moyen d'un questionnaire et de rencontres.
- Les remarques des familles sont prises en compte pour l'année suivante.

## • **Témoignages de famille**

« *La présence des accueillants nous a fait du bien. Ils étaient à l'écoute et nous ont réservé un bon accueil. Discuter avec eux m'a enrichi humainement* ».

« *Le temps de souffler, la liberté, ne plus être coincée entre 4 murs. Beaucoup de détente et de repos, un bon voisinage, nous sommes très contents et cela a été positif pour nous trois.* »

# Une adaptation constante du projet

- Évolutions pour répondre aux nouvelles demandes des familles
- Recherche de structures au plus proche des commodités et auprès de d'autres partenaires du tourisme social (villages de vacances, campings... )
- Création de nouvelles associations (Pas de Calais, Hauts de Seine).
- Expérimentation de projets d'accueil (en Mayenne et en Haute Vienne).